

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DU TITRE « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que l'opération « Ville Amie des Enfants » a pour but de faire connaître et de promouvoir les initiatives de villes exemplaires en faveur des enfants. La création de ce label consacre l'implication de plusieurs villes pionnières qui sont engagées dans la promotion des droits de l'enfant dans leur politique d'éducation à la citoyenneté.

Initiée par l'UNICEF, en partenariat avec l'association des Maires de France, « Ville amie des enfants » est un réseau d'échanges au service des enfants et des jeunes (0-18 ans). La Ville a reçu ce titre le 28 juin 2010.

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de sa politique enfance-famille et de toutes les actions mises en œuvre en direction des jeunes, la Ville souhaite renouveler sa candidature jusqu'en 2020. Pour renouveler ce titre « Ville amie des enfants », la Ville doit constituer un dossier de candidature. Le titre est valable le temps du mandat municipal et est renouvelable au terme de chaque mandat.

**VU** l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 26 novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

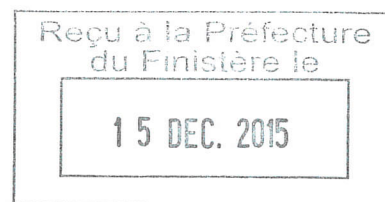
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à renouveler auprès de l'UNICEF sa candidature au titre « Ville Amie des Enfants ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 11/12/15

Et de la publication, le... 7/12/15

Fait à Landivisiau, le... 11/12/15

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

